

LE CARDINAL BERTRAND DU POUGET  
ET LE COUVENT Saint MARCEL

( d'après des notes laissées par Pierre Gaston LINGON )

LE CARDINAL BERTRAND :

Né au Pouget aux environs de 1280 dans le château de sa famille, le jeune Bertrand se fit d'Eglise, après de savantes études et l'obtention du Doctorat " in utroque ", c'est à dire, en droit civil et canonique.

En raison de ses connaissances et de sa forte personnalité, le Pape Jean XXII ( Jacques Dueze, natif de Cahors ), l'appela, près de lui, en Avignon, siège provisoire de la papauté. En 1316, il le créa Cardinal du titre de Saint Marcei, aux quatre-temps de l'Avent. Le même jour, fut aussi créé Cardinal Bertrand de MONFAVET ne à Castelnau, dans une maison forte habitée par les Montfavet et bâtie à l'extrémité sud du promontoire, face à la vallée de la Lupte.

En 1318, le Cardinal Bertrand du POUGET obtint du Pape un Indult daté du 25 Août, l'autorisant à " faire construire sur la terre patrimoniale du Pouget, un couvent avec église et clocher, maison, services, cimetières... à le doter et pourvoir de tout ce qui était nécessaire pour l'entretien des religieuses qui y seront placées et qui appartiendront à l'Ordre des Approuvés " ( Précisions relevées par Le Chanoine E. ALBE )

Les travaux furent exécutés avec célérité, car tout était terminé en 1321, quand le Cardinal Bertrand du POUGET devenu Cardinal-Evêque d'OSTIE fit rédiger l'acte de fondation le 4 octobre à ASTIE où il se trouvait en mission.

Il choisit l'Ordre des religieuses de Sainte Claire dont la Règle était celle de Saint François d'Assise: ce Saint déjà illustre pour qui, à l'exemple de ses père et mère, il avait une particulière dévotion. A la tête de la nouvelle Maison, devait être une Abbesse. Les offices divins devaient être célébrés par des religieux de Saint François qui administraient les sacrements.

Le monastère était dédié à la Sainte Vierge, et à Saint Marcei, titulaire de l'Eglise cardinale de Bertrand du POUGET; il portera le nom de SAINT MARCEL.

Le cardinal donnait tous ses biens patrimoniaux et une somme de cent livres, petits tournois, de rente annuelle et perpétuelle.

C'est le 12 mars 1322 que l'église du monastère fut consacrée par un Evêque "in partibus" JEAN faisant fonction d'auxiliaire de l'Evêque de Cahors Guillaume de LABROUE, administrateur de la Bibliothèque papale.

#### LE MONASTERE SAINT -MARCEL :

A l'exemple de François d'Assise, et selon la règle de Sainte Claire, les religieuses "Clarisses" devaient vivre pauvrement et dans la prière, isolées du monde. Elles n'en étaient pas moins, d'origine noble ou, pour le moins, appartenir à des familles de la bourgeoisie vivant noblement. Un moment viendra où certaines d'entre elles auront une école sur " la motte du Taluc " à Castelnaud, dans une maison forte appartenant au Cardinal BERTRAND du POUGET, qui permit d'ailleurs à toutes de s'y réfugier, si besoin était, au cours de la guerre de Cent Ans.

Mais la vie d'une Communauté comporte des exigences matérielles qu'il ne faut pas sous-estimer. De son vivant, le Cardinal Bertrand s'en est préoccupé pour son monastère, et outre ce qu'il lui attribua sur ses biens propres, il obtint du Pape CLEMENT V, l'union de l'église de Saint-Daunes et de ses annexes au dit monastère, à la date du 4 Février 1345. Le 22 mai 1348, il fit unir à la manse du monastère, le prieuré de l'église de Sainte FOY de Montaudou, dépendante de l'abbaye de Sainte FOY de Conques en Rouergue.

Au surplus, de par sa situation éminente auprès du Saint-Siège, il assura au monastère diverses rentes. Ainsi se constitua en biens immobiliers et rentes un actif non négligeable, conforté encore par des dons et legs. De plus, les postulantes étaient tenues de fournir à leur entrée une dot, sous forme de capital ou de rentes dont le paiement était garanti par leur famille.

Ainsi, toutes ces recettes ont permis au monastère d'avoir un budget annuel conséquent permettant de faire face aux dépenses.

En 1342, les religieuses étaient au nombre de 24, y compris l'abbesse.

#### CARACTERE EXTERIEUR DES BATIMENTS DU MONASTERE :

La construction soignée était d'un fort bel appareil. Mais elle avait un aspect sévère, comme il convenait en raison de sa destination. L'église, dans le style gothique en usage au XIV<sup>ème</sup> siècle, n'était pas moins soignée.

#### LE MONASTERE AU COURS DE SON HISTOIRE :

Il est impossible de séparer l'étude du monastère de celle de la vie du Cardinal, non seulement jusqu'à la mort de celui-ci, mais encore à une date postérieure; en effet, il avait demandé, par testament, à être enseveli dans l'église même du monastère, et après sa mort survenue le 3 février 1352, un tombeau aménagé à l'intérieur de l'édifice, recut sa dépouille.

Durant sa vie, après son élévation au Cardinalat, Bertrand du Pouget fut chargé par le pape de diverses et importantes missions. Il soutint la guerre dans l'Italie septentrionale contre les seigneurs gibelins... où il échoua. Son action en Italie lui attira les sarcasmes du poète latin

PÉTRARQUE, qui après avoir vécu quelques dix ans dans le Cmtat. se fit d'église, et fut nommé chanoine de Lombez. Pétrarque rendit plus tard hommage à la mémoire du Cardinal "del Poggetto", et loua le Prince de l'Eglise disparu, en célébrant ses éminentes qualités. Tardif repentir...?

Son influence, à la mesure de ses capacités, fut très grande auprès de Jean XXII, de même que son rayonnement dans le Sacré Collège. Le monastère du Pouget en bénéficia. Il lui fit, en sus d'autres bénéfices, attribuer la moitié des revenus de l'église de Castelnau le 4 janvier 1345. En témoignage de gratitude et, comme suprême hommage à la personne du Cardinal qui avait donné à sa terre natale de si évidentes preuves de son indéfectible attachement, un beau mausolée fut érigé sur son tombeau dans l'église du Pouget.

Lors de ces sorties punitives que les protestants de la région de Montauban faisaient contre les églises catholiques en réplique à la nuit des massacres parisiens de la Saint Barthélémy du 24 Août 1572, les bâtiments furent mis à mal et le mausolée subit des violences ( Archives du dep. du Lot ).

#### LE MONASTÈRE AU COURS DES 17 ET 18 IÈMES SIÈCLES :

Les réparations nécessaires furent effectuées et la vie religieuse put reprendre. Mais le laxisme ambiant de la Renaissance jusqu'au milieu du 17 ième siècle avaient franchi la clôture et des abus s'y étaient introduits. Le bon historien quercynois Saint MARTY a écrit : " Au monastère du Pouget près Castelnau Montratier. le Sieur Fontenilles marié à la nièce de la Supérieure ( l'Abbesse ) habitait l'enclos avec sa femme, ses enfants et la nourrice; il usait, dit-on, des fruits et revenus du Couvent comme de son bien propre, employant même à l'égard des rentiers ( redevables envers le couvent, en retard pour leurs paiements ) la violence et les coups ".

Bien heureusement, il y avait à ce moment-là, et depuis 1638, à la tête de l'évêché de Cahors un très grand personnage, l'ancien abbé de Chancelade, Alain de Solminihac dont l'austérité et le caractère s'imposaient à tous. De même qu'il avait mis bon ordre dans son clergé, il fit de même vis à vis des congrégations religieuses.

En ce qui concerne le monastère du Pouget, il reçut mission de la Régente Anne d'Autriche par une lettre du directeur de conscience de celle-ci. Mr VINCENT ( St Vincent de Paul ) dont il était l'ami, de s'y rendre et de procéder à une enquête sur ce qui s'y passait. La Reine avait donc eu des échos défavorables sur le couvent du Pouget.

A la lettre de Mr VINCENT datée du 27 janvier 1644. Mgr Alain répondit: "Je ne manquerai pas de m'en aller à cheval; car, je ne puis y aller en carrosse. Cependant, je serais aise qu'il vous plût faire savoir à Sa Majesté que je ne puis faire la visite sans ses ordres, que pour la clôture, ce n'étant pas de ma juridiction, afin que si Sa Majesté entend que je l'informe de l'état du monastère, il lui plaise m'envoyer ses ordres pour cela. Je vous dirai par avance, que cette maison est depuis de longues années en fort mauvaise odeur par tout ce diocèse et que de temps en temps il y est arrivé de grands scandales".(P.CASTE:Saint Vincent de Paul)

Les ordres furent certainement envoyés, et l'Evêque accomplit sa mission à l'intérieur de la communauté. Elle lui révéla une situation lamentable, au point de vue des religieuses, car il acquit la preuve " qu'elles étaient ignorantes, tant par la théorie que par la pratique de ce qu'est la religion " ; un comble pour des moniales...! La responsabilité de l'abbesse était aussi lourde qu'incontestable. Il importait d'obtenir d'urgence son remplacement.

Une nouvelle abbesse, Mère de la Roque, religieuse à la foi très vive et agissante, ayant des devoirs religieux, et notamment de l'observance de la règle dans les monastères, une haute idée, douée, au surplus, de caractère, fut placée à la tête du couvent. Sous sa direction, en quelques années, la vie au couvent du Pouget, redevint exemplaire, à ce point que Mgr Alain se trouva à même d'en faire l'éloge.

Le 26 Août 1666, lors de la visite canonique de M. de la Serre, vicaire général de Cahors, il y avait sous la direction de mère de Saint Jean d'Eslacs, 27 religieuses. Leur aumônier était le père F. du Périer. La vie au couvent se poursuivra dans d'excellentes conditions, tant sur le plan religieux que sur le plan matériel. C'est l'époque où un enseignement est donné par les religieuses du Pouget à des filles de la petite noblesse et de la bourgeoisie vivant noblement, à Castelnaud, dans la maison avec tour léguée par le Cardinal fondateur du monastère Saint Marcel. Ces religieuses utilisaient, pour se rendre du Pouget à leur maison du " Taluc", un sentier dont une partie existait encore en 1911 sous le nom de " chemin de las monios ", chemin des moniales.

Durant les trente premières années du 18<sup>ème</sup> Siècle, le couvent vécut à la satisfaction générale, les religieuses faisant de nombreuses aumônes et venant à l'aide aux malheureux qui sillonnaient le pays en quête de pain. Mais, son existence ne s'en trouvait pas moins en question; la politique du gouvernement royal étant de supprimer les petites communautés. Et, en 1735 parut un arrêt du Conseil du Roy prononçant sa suppression, avec défense de recevoir à l'avenir de nouvelles religieuses.

Cependant, l'Evêque de Cahors, Henri de Briqueville de la Luzerne, n'engagea pas de procédure en exécution de l'Arrêt. Et, son successeur, Bertrand Jean Baptiste René du Guesclin demeura inactif à cet égard durant les vingt premières années de son épiscopat. Ce n'est, en effet, qu'en 1761 que la procédure en vue de la suppression fut mise en mouvement par le promoteur du diocèse. Mais, il y eut des oppositions si fortes que la procédure fut suspendue. Toutefois, l'arrêt du Conseil du Roy de 1735 produisit ses effets, car le recrutement était tari et la disparition du couvent devenait inévitable et proche par le seul vieillissement des religieuses.

C'est pourquoi, le 31 Août 1788, les consuls et les conseillers de la ville se réunirent sous la présidence du premier consul Guillaume Périer et décidèrent de présenter une requête au Roi Louis XVI pour obtenir la réunion des "biens-fonds, pensions, rentes foncières, directes, dîmes inféodées, du monastère du Pouget", à l'hôpital de Castelnaud.

La Révolution française était là. On sait quelles furent ses décisions. Les biens du monastère du Pouget devinrent propriété de la Nation, et furent mis en vente publique les 2 et 19 avril 1791. Et, cela, nonobstant une opposition formée par Mr de Beaumont, Maréchal de camp, et signifiée au procureur de la commune de Castelnaud.

Etaient compris dans la vente : "le couvent, l'église, les basse-cours, le jardin, la maison du Jardinier, la métairie de La Barthelle, les granges, prés, bois, friches, le pigeonnier, le moulin à deux meules (ou sera installé plus tard une filature), les jardins, six cartes de froment de rente à locaterie perpétuelle sur un bien possédé par Roux Jean, ensemble 12 poules et demie, 34 quartes, 2 quarts, un boisseau et demi de blé froment, cinq cartes et trois quarts d'avoine et 15 livres 2 sous, 10 deniers d'argent et suite, le tout de rente foncière ". L'ensemble avait été estimé 39.796 livres, mais fut adjugé pour 65.100 livres à Jordanet cadet, faisant pour Périer cadet, négociant à Castelnau. Outre l'adjudicataire, il y avait eu comme enchérisseurs : MM Du Cayla de Redon, Guiches notaire à Lamolayrette, Cruzel, et Combebias.

Telle fut la fin du monastère du Pouget !

Par la suite, les biens furent morcelés ainsi, d'ailleurs, que les bâtiments eux-mêmes. L'église fut démolie, et les pierres dispersées; le principal bâtiment fut divisé entre plusieurs propriétaires différents.

Fort heureusement, l'ancien monastère Saint Marcel est aujourd'hui d'un seul, Mr Camille Leubatières à qui nous sommes redevables de la remontée à la surface du sol d'une partie très importante de l'effigie mutilée du Cardinal du Pouget, un gisant qui constituait la partie principale du mausolée détruit en septembre 1573.

L'identification en a été rendu possible par la photographie qui a mis en évidence l'ornement sacerdotal dont ce gisant était revêtu et la richesse de cet ornement. Il s'agit d'un chasuble au devant de laquelle apparaît une croix latine parsemée de fines dentelures dessinant des motifs divers, avec, à la partie terminale inférieure de la croix, la signature objective de la personne même du cardinal Bertrand du Pouget, ses armes qui sont celles de sa famille, "d'or à une bande de gueules au chef d'azur", mais surmontées du chapeau du cardinal. Et, entourant l'écusson tenant au chapeau, une cordelette terminée par un gland; sur les côtés de ce gisant on remarque d'ailleurs, à l'œil nu, la trace des mutilations qui l'ont séparé des autres parties du mausolée auxquelles il était relié quand le mausolée était intact.

Au point de vue historique, la remise sous nos yeux de cette effigie est extrêmement intéressante. On ne saurait trop remercier le propriétaire actuel du Pouget de l'avoir conservée, et transmise à la mairie de Castelnau où on peut la contempler.

( Document recueilli par Mr le Curé LAVINAL. )



Sainte CLAIRE d'Assise (1193-1253)  
 Canonisée en 1255; à St Damien, elle fonda le  
 premier monastère des "Pauvres Dames" ou  
 "Clarisses", placé sous la direction spi-  
 rituelle de St François.

## NOTES HISTORIQUES SUR LABARTHE

---

Les légions de CESAR occupent la CADURCI en -51 avec la prise de USERODUNUM (UZERCHE). Les derniers résistants gaulois sont décimés et c'est l'ultime bataille qui met la gaule complète aux mains des Romains. Ceux-ci organisent le pays et DIVONA (CAHORS) devient une ville importante d'où partent des voies romaines. L'une d'elles dite : "Cami Romiou" qui va de DIVONA à MOISSAC passe au pied de LABARTHE en longeant le ruisseau de la Lupte. Pour surveiller cette voie un Praesidium est installé, sur un point élevé, tout proche. Celui-ci se trouve en un endroit nommé "Bartas" qui, en occitan signifie : Landes, broussailles, petit bois ; d'où le nom de LABARTHE.

Ce Praesidium existera jusqu'à l'an 413 qui marque la conquête de Toulouse par les Wisigoths et la fin du règne romain en Gaule.

C'est au XI<sup>ème</sup> siècle que Gausbert 1<sup>er</sup> de Gordon baron de CASTELNAU des VAUX fit élever un château fort sur l'ancien praesidium et en fait sa résidence seconde. Au XII<sup>ème</sup> siècle un village s'établit autour des murailles. Il se développe sous l'autorité du baron durant une centaine d'années. Puis c'est la croisade contre les CATHARES déclenchée par le Pape INNOCENT III qui pousse PHILIPPE II à lancer une armée avec à sa tête Simon de MONTFORT, en 1209. Les croisés, partant du camp retranché "François" (LAFRANCAISE) en 1212, s'emparent de la petite ville de MOISSAC et pillent l'Abbaye clunysienne. Deux années plus tard, en 1214, ils ravagent toute la baronnie et détruisent les châteaux de LABARTHE, de CASTELNAU, de ST JEAN de PERGES, de L'OZERAL, de BLAUZAC etc...

En 1229 le traité de MEAUX met fin à la croisade et réunit à la couronne de FRANCE le comté de TOULOUSE. Cependant le Roy Louis IX conserve le baron sur ses terres. RATIER II en 1250 va construire une nouvelle ville, sur le promontoir, ce sera CASTELNAU du mont RATIER. Le château de LABARTHE fut reconstruit en 1230. Le baron RATIER n'ayant pas de résidence dans sa nouvelle ville vint habiter ce château en permanence.

Dès lors le village va se développer. Une Eglise dédiée à ST GERAUD est construite (à l'endroit de la mairie actuelle). L'ABARTHE est un lieu très important qui pendant un siècle ne cessera de s'agrandir et de se peupler. La ville possède ses consuls et sa juridiction seigneuriale. Cependant la peste touche la population entre les années 1280 - 1350.

La guerre de cent ans débute en Guyenne en 1336. RATIER IV combat les Anglais en Gascogne. Pendant son absence LABARTHE est attaquée. Le baron RATIER IV meurt en 1344, au château de LABARTHE, des suites d'une blessure de guerre. Son fils RATIER V est mineur et la baronnie est confiée à Catherine de PENNE, sa mère. RATIER V meurt lui aussi en 1349 et c'est sa soeur Hélène qui devient baronne de CASTELNAU.

En 1356, lors de la randonnée destructrice du Prince de Galles, l'un de ses lieutenants pousse une pointe dans notre pays. Il s'empare de quelques châteaux ; certains comme LAUZERTE et la chatellenie de MONTGUQ resteront occupés par les Anglais.

Après la désastreuse bataille de POITIERS en 1356 où le Roy JEAN II est fait prisonnier, Le honteux traité de BRETIGNY en 1360 donne le Quercy aux Anglais. Les seigneurs de l'endroit se regroupent avec la population pour ne pas tomber sous la tutelle anglaise. Quand le Sénéchal WALKAFARA vient prendre possession de la Guyenne au nom du Roy d'Angleterre, il est reçu à coup de fourches. Il lance alors son armée pour une destruction totale entre CAÛRS et MONTAUBAN. Le château de LABARTHE fut pris et repris. Il y a alors de nombreux morts parmi la population. Le Sénéchal, sous la poussée des Français, se réfugie dans la place forte de REALVILLE. La bastide est investie, il est fait prisonnier et pendu. Enfin la peste noire ravage le reste de la population. La baronne Hélène se marie avec Arnaud de ROQUEFEUIL en 1361. Nous sommes alors en pleine guerre de cent ans et le nouveau baron doit faire face aux attaques anglaises incessantes contre LABARTHE et CASTELNAU. Il meurt en 1394. Hélène fait front mais sa baronnie est aux mains des ANGLAIS. Elle se réfugie dans la ville de NANT en ROUERGUE dépendant de la suzeraineté de son mari. Il faut signaler qu'en 1374 une maison fut achetée par les Consuls de CASTELNAU : c'est l'Hôtel RIGAL. Ce sera la résidence de la baronne et du baron quand ils viendront dans leur bonne ville.

Arnaud de ROQUEFEUIL étant décédé, c'est HELENE qui reprend la régence, bien qu'elle soit très âgée. Enfin elle institue pour son héritier Antoine, son petit-fils, le 10 octobre 1417.

Les grandes compagnies ravagent toujours les campagnes du Quercy. C'est cependant le tournant de cette guerre car CHARLES VII et Jeanne D'ARC vont renverser la tendance. Pendant cette période, à LABARTHE et dans la baronnie, on se bat souvent sur des murailles en ruines. Le château est consolidé par les Consuls entre chaque invasion. Jean de ROQUEFEUIL qui succède à ANTOINE va dépenser des sommes énormes pour les reconstructions. A sa mort en 1492, LABARTHE portait encore les impacts des combats.

La guerre de cent ans se termine avec la bataille de CASTILLON en 1453 qui chasse les Anglais de BORDEAUX. Ils ne possèdent plus en FRANCE que CALAIS.

Bringon de ROQUEFEUIL succéda à son frère et dès son arrivée il se trouve en rébellion avec les consuls au sujet des coutumes. Il demeurait, comme son frère, non plus à LABARTHE mais au château de FLAUGNAC. A cette époque (1485) la population de la baronnie était en proie à une grande misère et supportait de dures épreuves. La contrée était ravagée par des maladies contagieuses et exposée à une disette extrême. La peste était revenue, en 1495, dans le QUERCY et fit de grands ravages.

Bringon avait habité jusque là, comme ses prédécesseurs, le château de FLAUGNAC, situé près de CASTELNAU, dans un très beau site qui domine la vallée de la Lupte, mais à partir de ce moment il s'éloigna de la baronnie et alla se fixer au château qu'il avait fait bâtir dans le fief de BONNAGUIL, en Agenais, sur les limites du QUERCY et du PERIGORD. Il meurt en Janvier 1530 à l'âge de 92 ans.

Charles de ROQUEFEUIL, son fils, lui succède en 1532. Il prit part aux campagnes de Louis XII et François 1er en Italie.

Avec Antoine III en 1573 nous abordons une nouvelle période de guerres : les guerres de religions. C'est en 1560 que la révolution religieuse de Luther est introduite en FRANCE. Le Baron se range au côté du duc de GUISE tandis que son frère Hector se met du côté des calvinistes ce qui va attirer sur la baronnie les vengeances des deux partis. En 1576, le jour de NOEL, un corps de troupes calvinistes assiège et prend le château de LABARTHE qui est pillé. Ensuite c'est le tour du château de FLAUGNAC qui brûle, détruisant des titres précieux. Hector reçut dix huit blessures dans les combats et eut le bras droit emporté par un boulet à la bataille de COUTRAS en Guyenne où les Huguenots commandés par Henri de Navarre mirent en déroute en 1587 l'armée du Roy Henri III.



Mais c'est en 1622 que les destructions seront les plus fortes dans la baronnie. En effet, une forte armée protestante, part de MONTAUBAN, attaque LAFRANCAISE, entre dans la ville et détruit tout jusqu'aux murailles. Puis s'en prend à VAZERAC où l'Eglise est mise en ruines par les canons huguenots qui tirent depuis la hauteur de Cansiguié. Ensuite LABARTHE est aussi attaquée, le château pillé une nouvelle fois. Cette armée poursuit son chemin sur CASTELNAU répandant la désolation et la mort dans toute la baronnie.

En 1621 Jean Antoine de ROQUEFEUIL, fils aîné d'Antoine III, alla combattre en Languedoc, sous les ordres du Roy Louis XIII. Il se distingua particulièrement aux sièges de MONTAUBAN et de MONTPELLIER. Ensuite il se rendit au siège de La ROCHELLE où il reçut un coup de mousquet à la cuisse, dont il mourut, au château de LABARTHE.

Antoine Alexandre de ROQUEFEUIL, son frère, lui succède en 1628. Il meurt en 1639. Avec lui s'éteint la descendance masculine des ROQUEFEUIL. C'est sa fille aînée Gilberte qui prend en main les rênes de la baronnie. Elle se marie avec le marquis d'ALLEGRE en 1655. On ne la verra que très rarement au château de LABARTHE, elle demeurait dans sa forteresse de FLAUGNAC. Elle mourut le 2 février 1699 à Paris.

Le marquis François de MONTPEROUS, son petit-fils, lui succéda mais à partir de ce moment le baron ne réside plus sur ses terres. Il se trouve comme beaucoup de gentilshommes à la cour du Roy et ne s'occupe plus de ses sujets. Le marquis étant mort le 25 février 1714 et n'ayant pas laissé de postérité la baronnie revint à sa soeur la comtesse de LANGHEAC.

La comtesse étant décédée le 7 novembre 1733 et n'ayant pas de descendance, la baronnie revint à sa dernière petite-fille : Marie Elisabeth mariée au baron Louis de DAMAS. Celui-ci vend la terre de CASTELNAU, en 1775 à Jean de BONAL. De souche roturière, il cherche à introduire des usages nouveaux et se bat avec les consuls. En 1785 à la veille de la révolution le Roy Louis XVI, par ses ordonnances, change complètement l'administration des consuls.

Puis c'est 1789 qui va tout faire basculer dans un nouveau système. Les nobles vont s'exiler pour éviter la guillotine.

~

Là se termine l'histoire de la baronnie qui depuis CHARLEMAGNE (800) a régi l'existence de tout un peuple. Les barons de CASTELNAU auront existé pendant 989 années.

Le site de LABARTHE que nous connaissons aujourd'hui cache ses souvenirs dans sa terre. La petite Église de ST MARTIN perdue à travers la campagne et les "bartas", était au moyen âge ST MARTIN des BOIS perdue alors dans la forêt.

Nous ne pouvons arrêter ici ces notes historiques sans dire un mot sur l'Archiprêtré de NEVEGES, point très important de la baronnie. Son Église fut construite au XIIème siècle, sans doute sur l'emplacement d'un temple gallo-romain. Dans cet édifice repose Blanche de LETTES, mère de Jean Antoine de ROQUEFEUIL, baron de CASTELNAU. Ses funérailles grandioses eurent lieu en février 1554.

NEVEGES dépendait de la juridiction de LABARTHE.



Le baron Bringon de ROQUEFEUIL  
(1438 - 1530)

## LA VIE DE L'ASSOCIATION

&&&&

A plusieurs reprises, le Bureau s'est réuni pour étudier le suivi de nos activités. L'association est attentive à tout ce qui touche la culture dans le canton; elle est souvent contactée.

Le 10 Mai 1991, autour du Conseil d'Administration, un cocktail, organisé magistralement par les dames du bureau, a réuni des membres de l'association à la Maison Jacob. Ambiance très sympathique, opération à renouveler.

Au printemps et dans le courant de l'été, les réunions-enquêtes dans les communes se sont poursuivies:

### 1) à Flaugnac le 20/05/1991

Etaient présents: Mlle CATAIX (Mairesse), Mme BOUZERAND, Mme A. QUEBRE, Mlle O. BONNEMORT, Mme B. HERMEN, Mr et Mme HENRAS, Mr M. ROUX, Mr PAILLET, Mr A. BOUCHET. Thèmes abordés: La commune de 1900 à 1950; L'eau à la campagne; L'économie familiale; L'habitat rural autrefois; La poste rurale; Les transports et les chemins; Le travail des enfants.

### 2) à Pern le 8/07/1991

Etaient présents: Mr LAFAGE (Maire); Mlle O. BONNEMORT; Mr A. BOUCHET; Mr LAVERGNE; Mr et Mme RESTES; Mr et Mme PIECOUR; Mr et Mme PECOUL; Mr et Mme BESSIERES. Thèmes abordés: La commune de 1900 à 1950; l'exploitation des fermes au début du siècle; Le valet de ferme; L'élevage des vaches; Le vêtement et le tissage; Ruches et autres productions d'appoint; Education et jeux des enfants; Figures pittoresques.

### 3) à L'Hospitalet le 30/07/1991

Etaient présents: Mr BESSOU (Maire), Mme O. TAISANT, Mr et Mme LUC, Mme K.L. BOYE, Mme G. DOUCE, Mme A. MOLINIE, Mr L. PARAIRE, Mr L. SOUPA, Mr et Mme ALMERAS, Mr COMBEBIAS, Mme M. MAMIE. Thèmes abordés: La commune de 1900 à 1950; Foires et marchés à l'Hospitalet; Artisans et commerces autrefois; La truffe; L'élevage des moutons; La fête votive, les fêtes familiales, les veillées; Les écoles; Le métayage et le fermage.

Avec cette dernière réunion s'achevait la tournée des communes du canton. Maintenant, il faudra faire un montage de tous ces films, qui représentent plus de dix heures de tournage, afin de résumer ce qu'était la vie de nos anciens, par ici. Cela, certainement, demandera du temps et des moyens...

Comme promis, nous sommes revenus à Ste Alauzie et à St Paul pour leur montrer la cassette réalisée chez eux. Ces jours-là, comme toujours et partout, l'accueil fut chaleureux et a donné lieu à des débats intéressants. Nous poursuivrons...

Autre rencontre: Une conférence faite par Mme M.J. DESSEAUX le 18/08/91 à la Mairie de Castelnaud sur le sujet: Présentation du

Pays des Serres (Géomorphologie et Préhistoire). Près de 150 personnes ont assisté à cette passionnante prestation.

Comme Mme DESSEAUX, plusieurs membres de l'association font des recherches (seuls ou en groupe) et, plus tard, nous feront connaître le fruit de leur travail.

#### Assemblée Générale du 9/II/1991 à l'Hospitalet:

Il y a eu une nombreuse assistance à cette assemblée (plus de 70 participants). Le canton était entièrement représenté et tous les Maires sont personnellement venus, ce dont nous les remercions vivement: Mr Alazard, Mr Bessou, Mlle Cataix, Mr Guerre (1er Adjoint, représentant le maire de Castelnaud), Mr Lafage, Mr Salanié et bien sûr, Mr Gisbert, Maire de St Paul et Conseiller Général du canton. Les sponsors ayant aidé au lancement de notre association étaient là aussi: Mr Palame, Directeur du Crédit Agricole à Castelnaud et Mr Ricard, Directeur de GROUPAMA à Cahors.

Après avoir salué et remercié l'assemblée, puis constaté que le quorum était largement atteint, le Président passa à l'Ordre du Jour et commença par lire le rapport moral; la Trésorière exposa ensuite le rapport financier. L'un et l'autre furent adoptés à l'unanimité. Le Président donna alors les modifications proposées au Conseil d'Administration, votées aussi à l'unanimité.

Pour ce qui concerne le Règlement Intérieur, seule une modification de l'article 8 fut proposée. Avec cette modification, le Règlement Intérieur fut adopté à l'unanimité. La cotisation pour 1992, votée par l'assemblée, est maintenue à 50 Frs.

Plusieurs activités ont été envisagées pour l'an prochain: Poursuite des travaux en cours, autres rubriques pour le bulletin, conférences, films, recherches individuelles et collectives, expositions... qui seront toutes réétudiées par le Conseil d'Administ.

Pour clore cette séance, Mr le Conseiller Général rappela l'intérêt qu'il trouve à notre association et l'attention qu'il lui porterait en ce qui concerne l'aide possible du département.

Un succulent repas réunit ensuite les participants chez Mme Daudé où la joie, la convivialité, ont été la suite de l'harmonie qui avait régné à l'assemblée générale.

Enfin, nous nous retrouvâmes à l'église de l'Hospitalet pour écouter son histoire et celle du village que Mr Jarrier nous conta avec beaucoup de compétence et de sensibilité. Cela donna lieu à d'intéressantes conversations, avant les "au revoir".

En résumé, ce fut une vraiment agréable journée.

La Secrétaire,

B. HERMEN

RAPPORT MORAL (Par le Président Jean COLOMINA)

A vous tous, membres de notre Association culturelle, à vous, amis, qui venez aujourd'hui vous mêler à notre assemblée et qui, bientôt nous rejoindrez, salut et fraternité!

Ecrire un Rapport Moral c'est d'abord se tourner vers l'année écoulée pour voir ce qu'on a réalisé, si on l'a bien fait, si on aurait pu l'améliorer; mais c'est aussi regarder devant, afin d'imaginer de nouvelles portes, ouvrant sur d'autres horizons.

Très brièvement, je vais remonter aux sources et repenser avec vous aux motivations qui, aujourd'hui, nous ont menés ici.

Il y a plus d'un an et demi, avec quelques amis, nous avons cru bon de regrouper dans le canton tous ceux qui aiment connaître, réfléchir et chercher. Ainsi, un 8 Mai 1990, notre association est née. Quel était notre but? Je l'ai dit: rassembler des gens autour d'actions culturelles.

Ce jour-là, nous n'étions pas trente; maintenant, nous comptons près de cinq fois plus d'adhérents. Quelque chose est donc bien en train de se passer en notre petit pays: de plus en plus de personnes s'intéressent à nos réalisations et à nos projets. De toutes les communes, de loin même, nous recevons des témoignages de chaleureuse approbation.

Certes, nos statuts prévoient que nous allons essayer de promouvoir la Culture sous toutes ses formes: il s'agit, évidemment, d'une acception du terme, ici, dans son sens général et nous avons en effet, auprès de nous, des amis qui s'adonnent aux grandes formes de la connaissance. On ne peut cependant pas dire qu'il y ait une grande et une petite Culture et je crois que ce qui a surtout séduit la majorité d'entre vous, c'est la dimension locale, le "coin de chez nous" que nous avons voulu éclairer d'une particulière intensité. Il ne peut incomber qu'à nous-mêmes d'apprendre d'abord à mieux connaître notre environnement pour ensuite savoir le raconter aux autres.

De nos jours et bien avant, naissent et sont apparues par là, sur cette terre que nous foulons, des créations méritoires et des personnalités dont nous tenons à garder la mémoire. Toutefois, sachons avancer avec circonspection: respectons-les, respectons-nous; c'est à dire que, si la vérité ne doit pas être altérée, il vaut néanmoins mieux la taire si, par hasard, elle peut blesser et si elle n'est pas indispensable. Une communauté est un milieu assez fragile dont la sensibilité exige une roborative vigilance.

Sachons, en conséquence, travailler dans une franche collaboration et aussi, dans l'humilité, en pensant que, comme nous critiquons le travail de ceux qui nous ont précédés, nous serons à notre tour contestés par ceux qui viendront après nous. La manie est fâcheuse, surtout entre contemporains. Gardons-nous de ces gens dont les prétentieuses affirmations et les dénigrements intellectuels manquent de générosité ou, parfois, frisent tout simplement l'impolitesse.

Culturel?... Intellectuel?... Je me demande si les deux qualificatifs vont toujours ensemble, et plutôt s'il ne faudrait pas que certains fassent un gros effort pour comprendre que "l'autre" pourrait aussi justement avoir de bonnes raisons de croire "autrement".

Ainsi donc, dans cet état d'esprit et presque toujours dans une parfaite entente, nous avons cheminé l'an passé, doucement, en essayant d'ajouter quelques maillons à la chaîne du savoir de notre Quercy Blanc. Plusieurs équipes ont œuvré dans différents domaines, et c'est bien ainsi. En matière de Culture, on ne peut imposer à quiconque de suivre une certaine ligne, de s'adonner à un sujet, à une tâche ne lui plaisant pas. Il y a de la passion, en effet, chez celui qui cherche: laissons-le mener sa barque à sa guise, avec qui bon lui semble. L'originalité est à ce prix de la liberté.

A la fin de longs travaux, de tracas, de nuits de veille ou de jours pleins de fièvre, on découvre, heureux, le fruit mûr de sa peine, on en est fier... Combien est alors amère et cuisante notre déception si on se rend compte que cela ne va pas... Ah, oui! il faut être très humble en matière de Culture!

Ceci me rappelle une histoire advenue à un homme de chez nous, à Monseigneur Jean CALVET:

Il paraît qu'il était déjà un brillant agrégé et un grammairien de renom lorsqu'il fut se reposer pour des vacances Aux Fontenelles, chez sa grand-mère. Celle-ci, le voyant encore avec un livre dans les mains, lui dit en patois:

-Ecoute, Jean, laisse ces livres; maintenant, tu dois tout savoir!

Il répondit alors:

-Agacha, memè, es ara que vesi que sabi pas res! (Vois-tu, mémé, c'est maintenant que je m'aperçois que je ne sais rien!)

-E be, lui dit-elle, abandona-bo tot, si que non vas atrapar lo vira-vira. (Et bien, abandonne tout, sinon tu auras le tournis.)

Il n'abandonna pas, bien sûr, mais montra ce jour-là sa grande modestie. Vous connaissez le proverbe: "Plus on sait, moins on affirme."

C'est donc sans prétention que nous avons fait paraître notre bulletin qui pourtant, à ce qu'on nous a dit, fut fort apprécié. Le prochain sera mieux, nous l'espérons, dans le même esprit, celui de vous apporter des témoignages, des quêtes, des pensées de plusieurs parmi nous, qui vous aident à connaître davantage, à vous souvenir.

C'est aussi ce qu'a voulu faire Marie-Jeanne DESSEAUX qui nous a appris les richesses découvertes en notre Pays des Serres. Surtout, elle nous a expliqué qu'on ne farfouille pas n'importe où, et n'importe comment.

C'est encore, dans les réunions-enquêtes, menées en nous promenant au long des communes, la vie vivante d'avant les guerres que nous avons mieux ressentie par la voix des conteurs. Ces réunions furent vraiment de bons moments où tous les sentiments humains ont été évoqués, mais dont je veux aujourd'hui garder seulement la gaieté.

A Ste Alauzie, on se souvint de ces chasses au furet, quand les lapins sortaient de tous les trous à la fois, tellement il y en avait. Mr Siméon nous rappela comment on se lavait le bout du nez, alors qu'il fallait chèrement quérir l'eau à la fontaine. Mr Borredon nous parla des jours de dépiquage, lorsque le vin, apporté par les filles, faisait danser les gerbes et courir les garçons.

A Cézac, on se remémora la journée du cochon; cet animal, ne voulant pas se laisser tuer, filait parfois entre les jambes de son tortionnaire, l'envoyant en vol plané dans le fossé voisin.

A L'Hospitalet, certaine dame nous fit souvenir combien les mères d'autrefois surveillaient d'un oeil d'aigle la virginité de leurs filles, les soirs de bal à l'école.

Ce ne sont là que quelques exemples. Partout il y eut des moments de franche allégresse car on savait, jadis, rire au quotidien; on chantait et on "éclatait" sa joie aussi bien qu'aujourd'hui. Tous ces passages sont maintenant fixés sur la pellicule et je suis sûr que d'aucuns sauront les apprécier et les utiliser au mieux. Nous devons donc poursuivre. Je sais qu'en certains coins sont certains personnages qui savent des histoires: allons les écouter!

Je sais qu'en d'autres lieux, d'autres font des merveilles: allons les regarder!

Encore, sous des broussailles, se cachent de vieilles pierres: faites-les donc parler!

Enfin, je terminerai sur une réflexion qu'à mon avis, tout Président d'Association se doit de conserver en sa mémoire:

RAPPORT MORAL

C'est ce que j'appelle les trois postulats de la vie associative.

Le premier pourrait s'énoncer ainsi: On n'entre dans une association que si l'on en a envie. Il faut donc que cette association soit attrayante et digne d'intérêt pour les postulants. A nous d'inventer et d'innover!

Le second est qu'on ne reste dans une association que dans la mesure où l'on s'y trouve bien. Cette idée exige aussi du dynamisme et, en plus, un sens de l'accueil, de la convivialité de la part de tous. C'est pourquoi les propositions de chacun seront les bienvenues. Toutes ne verront pas une réalisation concrète, on ne peut tout entreprendre, mais, au moins, elles permettront de fructueuses réflexions.

Le dernier postulat, le plus important peut-être, est qu'on ne travaille dans une association que si on le veut bien. J'en profite, ici, pour remercier avec force tous ceux du Conseil d'Administration et du Bureau qui œuvrent afin que notre affaire fonctionne. Ils prennent, ne l'oublions pas, sur leur temps et sur leur argent souvent. Une association n'est pas une administration: elle est conduite par des bénévoles qu'il ne s'agit pas de commander. Le fait d'adhérer est un témoignage de sympathie vis à vis du groupe. Les cotisations permettent tout juste de couvrir les frais de fonctionnement; cela n'est pas l'acquisition d'un Droit qui autorise des exigences telles qu'on peut les attendre de la part d'un Service Public. Les bonnes volontés ne sont pas toujours disponibles...

En somme, nous osons espérer votre indulgence, votre soutien, votre collaboration ou vos éventuelles suggestions. Soyez assurés que nous ferons de notre mieux, puisque tel est notre désir.

\*\*\*\*\*



ASSEMBLEE GENERALE DU 9/II/199I

\*\*\*\*\*

COMPTE-RENDU FINANCIER

1°) Année 1990

<u>RECETTES</u>		<u>DEPENSES</u>	
Cotisations	1515 Frs	Frais de fonctionnement	210 Frs
		Manifestations	...
Total	<u>1515 Frs</u>	Total	<u>210 Frs</u>
Bilan + 1305 Frs (au 31/12/1990)			

2°) Année 1991 (Jusqu'au 9/II/1991)

<u>RECETTES</u>		<u>DEPENSES</u>	
Cotisations (130)	6500 Frs	Frais de fonctionnement	2505,40 F
Subventions	1000	Manifestations	770
Mécénat	8110	Bulletin	8300
Vente cassettes	1800		
Total	<u>17410 Frs</u>	Total	<u>11275,40</u>

Balance + 6134,60 Frs

La Trésorière:  
Annie RESSEGULER

La Trésorière Adjointe:  
Anne-Marie PERN

Commissaires vérificateurs:

Mme QUEBRE  
Mr BOYE

C O M M U N I Q U E S

---

Dans sa séance du 27 Août 1991, le Conseil d'Administration a décidé, par dix voix contre sept (à bulletin secret), de ne pas publier l'article de Mr A. BUZENAC sur les sobriquets, afin d'éviter des animosités. A la suite de ce vote, Monsieur EUZENAC a donné sa démission au Conseil d'Administration. Toutefois, il a exprimé le désir de rester membre de l'Association. Les personnes intéressées par son étude peuvent s'adresser directement à lui.

---

Nous vous prions d'excuser la présentation du précédent bulletin qui laissait quelque peu à désirer. En effet, le photocopiste a modifié, de sa propre initiative, la pagination et le sommaire, tout en oubliant deux pages (la pénultième et l'antépénultième) de l'article sur la langue occitane.

Vous trouverez ces deux pages à la fin du présent bulletin. Vous pourrez donc les détacher et les remettre à leur bonne place; l'article en question sera alors plus compréhensible, surtout en ce qui concerne le Félibrige.

---

Vous êtes quelques uns (peu nombreux) qui aviez adhéré l'an dernier et qui avez oublié cette année de régler votre cotisation (50F). Nous vous serions reconnaissants de le faire au plus tôt, non seulement pour l'aide financière que cela nous apporte, mais aussi et surtout pour le soutien moral, montrant ainsi que vous approuvez ce que nous faisons.

D'autre part, nous faisons appel à tous pour faire connaître notre association à vos parents, voisins et amis: certains se sentiront peut-être attirés et nous rejoindront.

Merci d'avance.

---

C O M M U N I Q U E S

---

Dans sa séance du 27 Août 1991, le Conseil d'Administration a décidé, par dix voix contre sept (à bulletin secret), de ne pas publier l'article de Mr A. BUZENAC sur les sobriquets, afin d'éviter des animosités. A la suite de ce vote, Monsieur EUZENAC a donné sa démission au Conseil d'Administration. Toutefois, il a exprimé le désir de rester membre de l'Association. Les personnes intéressées par son étude peuvent s'adresser directement à lui.

---

Nous vous prions d'excuser la présentation du précédent bulletin qui laissait quelque peu à désirer. En effet, le photocopiste a modifié, de sa propre initiative, la pagination et le sommaire, tout en oubliant deux pages (la pénultième et l'antépénultième) de l'article sur la langue occitane.

Vous trouverez ces deux pages à la fin du présent bulletin. Vous pourrez donc les détacher et les remettre à leur bonne place; l'article en question sera alors plus compréhensible, surtout en ce qui concerne le Félibrige.

---

Vous êtes quelques uns (peu nombreux) qui aviez adhéré l'an dernier et qui avez oublié cette année de régler votre cotisation (50F). Nous vous serions reconnaissants de le faire au plus tôt, non seulement pour l'aide financière que cela nous apporte, mais aussi et surtout pour le soutien moral, montrant ainsi que vous approuvez ce que nous faisons.

D'autre part, nous faisons appel à tous pour faire connaître notre association à vos parents, voisins et amis: certains se sentiront peut-être attirés et nous rejoindront.

Merci d'avance.

---

N.B: Ces deux pages avaient été oubliées par le photocopiste à l'article du Bulletin N°1. (Il s'agit des deux avant-dernières pages).

Citons surtout Pey de Garros à Toulouse, Bellaud de La Bellaudière à Marseille, Auger Gaillard, Pierre Goudoulin et l'abbé Favre à Sommières (qui annonce Alphonse Daudet).

La dernière période forte de l'Occitan est celle que nous vivons avec, pour commencer, la naissance du Félibrige en 1854.

Ceci nous amène à parler de

#### C - LA SITUATION ACTUELLE DE L'OCCITAN

Le 21 Mai 1854, chez Giéra à Font-Ségugne, se réunissent six poètes provençaux : Mistral, Roumanille, Brunet, Mathieu, Aubanel et Tavan pour créer le mouvement des "Félibres" signifiant, en même temps, FOI-LIBRE et "qui fait des livres". Leur but était de fixer une restauration linguistique de leur dialecte et, en premier lieu, de l'orthographe. C'est là que Roumanille, l'aîné de tous, imposa sa graphie dite "mistralienne" mais à laquelle Mistral n'adhère que contraint et forcé. Nous possédons, en effet, des lettres de lui écrites à Roumanille, à Mathieu, où il expose que la raison est en dehors du Félibrige. Il écrit le 9 Octobre 1853 "Longtemps, à propos de l'orthographe, j'ai été dans la même erreur que Roumanille et ses amis".

Qu'était donc cette graphie? (encore employée par certains) : tout simplement une écriture de l'Occitan avec les règles du Français. Exemple : LOU TROUPEU, L'OMBRE (2). Que dirait-on si l'on écrivait de l'Anglais avec le système de prononciation Français ou, mieux encore, si un Français de Lille ou de Marseille écrivait comme il prononce!

Mistral avait raison : il fallait revenir à la graphie des troubadours d'autant plus que ce système avait été réglé, codifié déjà dès 1323 par 7 écrivains de Toulouse qui fondèrent "Lo Consistòri del gai Saber" lequel édicta les "Leys d'Amor" pour les bonnes règles de la poésie.

Donc des linguistes comme le Docteur Honorat, le maître d'école PERBOSC, l'écrivain ESTIEU et surtout ALIBERT (1874-1959) reprirent les choses au fond pour régler l'écriture de l'Occitan telle que nous la pratiquons aujourd'hui.

Cette orthographe dite "alibertine" a le mérite énorme de permettre l'écriture de n'importe quel texte d'un dialecte occitan et de le faire donc comprendre par n'importe quel occitan. La grammaire et le dictionnaire d'Alibert sont des chefs-d'oeuvre utilisés maintenant par tout enseignant ou écrivain. Ces principes sont admis par l'Institut d'Etudes Occitanes. Ainsi, aucun dialecte n'est vraiment privilégié et ce n'est que du point de vue de la prononciation que l'on pourra trouver une différence dans les nombreuses écoles d'Occitanie où l'Occitan est, de nos jours, enseigné.

..../....

(2) Le troupeau - l'ombre que l'on doit écrire : LO TROPÈL - L'OMBRA

En effet, plusieurs écoles maternelles donnent depuis quelques années un enseignement bilingue. Certains sont privés (Les CALANDRETAS) → petite alouette ou jeune apprenti. Plusieurs instituteurs donnent à leurs élèves des notions d'occitan dans les écoles primaires au cours des activités d'éveil. Dans les collèges, de nombreuses classes ont été ouvertes depuis 1983 (1 heure facultative par semaine) et les élèves ont la possibilité, dans certains établissements, de prendre cette langue en option dès la classe de 4<sup>ème</sup>. Cela continue dans le second cycle avec, selon les lycées, deux options : 1' une dite légère (1 à 2 h par semaine) et qui mène à l'option facultative au Bac (oral), l'autre dite lourde, de 3 h par semaine et qui permet de présenter l'Occitan au bac comme une langue vivante II (dans ce cas, avec des épreuves écrites et orales).

Dans l'enseignement supérieur, il existe des certificats de langue occitane préparés dans les Facultés de Lettres du Midi de la France (Aix, Marseille, Montpellier, Toulouse, Bordeaux, Limoges). On y voit même des étudiants étrangers (Américains - Japonais - Allemands - Chinois) qui suivent les cours de cette langue riche en possibilités linguistiques et qui est le témoignage vivant d'une grande culture européenne. Pour la formation des enseignants, à défaut de licence, un "module" a été créé.

Il est illusoire, toutefois, de penser que l'Occitan redeviendra l'outil vernaculaire d'expression qu'il a été. Il n'existe plus personne en Occitanie qui ne connaisse et n'utilise le Français, langue de notre nation. Mais il serait fort regrettable que la langue Occitane ne reste connue que par une infime minorité d'intellectuels, car elle fait partie des racines d'une civilisation très présente, celle du pays d'Oc, et parce qu'elle est le reflet d'une pensée et d'une philosophie originales que "l'homme du Midi" (ou celui qui se sent comme tel) possède dans son essence même. C'est pourquoi il existe ces retours de flamme épisodiques qu'il est vain de vouloir éteindre.

Le "signal" (3) des instituteurs de Jules Ferry n'y a quand même pas réussi et pourtant la méthode paraissait excellente pour assassiner notre Occitan! Mais il faut être certains que notre culture nationale ne peut que s'enrichir de ses différentes cultures régionales.

En guise d'appendice, voici quelques principes simples pour lire l'occitan classique :

#### VOYELLES :

a se prononce a ou "o" (en finale)

e se prononce é

è se prononce è (pas de e muet)

...../.....

- (3) L'instituteur donnait, le matin, un relais ou "signal" au premier élève qui employait un mot occitan, à charge pour celui-ci de passer le signal à un camarade qui commettait la même faute dans la journée. Le soir, le dernier possesseur du signal était puni et devait rester à l'école pour écrire des verbes ... Français.

ASSOCIATION CULTURELLE  
DU CANTON DE  
CASTELNAU-MONTRATIER  
(Lot)

ADMINISTRATION

(Après l'A.G. du 9/II/1991)

BUREAU

Président: Mr COLOMINA Jean  
Vice-Président: Mr VIGNALS Gérard  
Secrétaire Générale: Mme HEBRUM Brigitte  
Secrétaire Général Adjoint: Mr DENEGRE Jean  
Trésorière: Mme RESSEGUIER Annie  
Trésorière Adjointe: Mme PERN Anne-Marie  
Membres Chargés du Bulletin: Mr le Docteur EVRARD Dominique  
Mme MARCONNIER Denise

Comité de lecture: Les membres du Bureau et:  
Mme GISEBERT Zoé  
Mr MARTELL Jean-Louis

AUTRES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION:

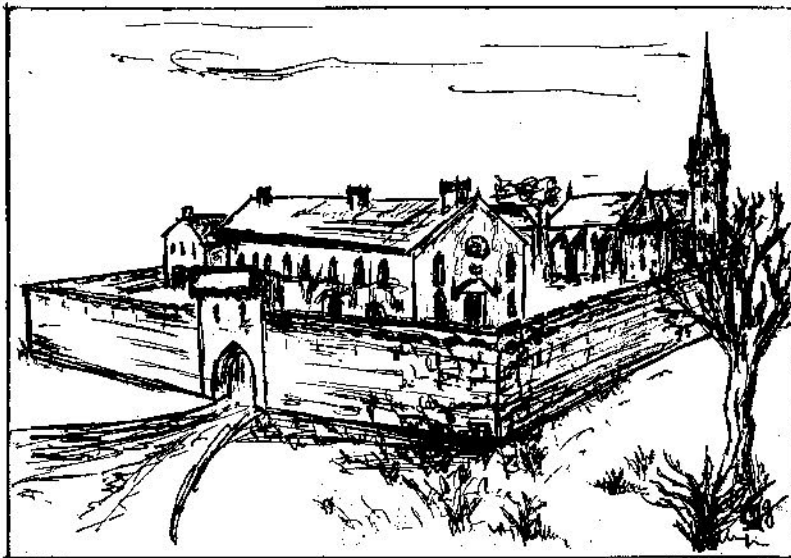
Mesdames: BONNEMORT Odette; BOYER Berthe; CATAIX Monique; DESSEAUX  
Marie-Jeanne; PLAGES Anne-Marie; TAISANT Odette  
Messieurs: BOUCHET Adrien; JARRIER Gilbert; VALMARY André  
VAYSSE Jean

A.C.C.C.M  
Mairie  
46170 Castelnau-Montratier

BULLETIN D'ADHESION

Nom: M.....  
Prénoms: .....  
Adresse: .....  
Téléphone: .....  
Profession (Facultatif): .....  
Désire adhérer à l'ASSOCIATION CULTURELLE DU CANTON DE  
CASTELNAU-MONTRATIER pour l'année 199.....  
Renouvelle son adhésion pour l'année 199.....(1)  
Ci-joint un chèque de .....Frs à l'ordre de A.C.C.C.M. (2)  
Fait à .....le.....199.  
Signature:

(1) Rayer la mention inutile  
(2) Cotisation restant fixée à 50 Frs pour l'année 1992  
N.B.: Prière de renvoyer ce bulletin avec le chèque au  
siège de l'Association.



Rêvons:Le Monastère du Pouget devait être ainsi à ses origines...(J.C.)

#### INVENTAIRE ARCHEOLOGIQUE

Il y a sans doute parmi les habitants du canton des personnes qui ont chez elles des objets archéologiques (tessons de poteries, tuiles à rebord, fragments d'amphores, morceaux de marbre, monnaies, ossements humains, etc...) ou qui ont remarqué sur leurs terres la présence de tels objets, ou bien des restes de construction (ruines, souterrains, etc...), d'anciennes sources, fontaines et puits, ou encore de toute anomalie de terrain qui pourrait être due à l'intervention de l'homme.

Ceux-ci pourront le signaler à Christine BARET à Labouffie (Saint-Paul-de-Loubressac) en téléphonant au 65.21.84.52.

Le recensement de ces objets et sites entrera dans le cadre de son mémoire de maîtrise consacré à l'inventaire archéologique de la commune de Castelnaud et ses alentours.

Au cas où les mobiliers ainsi répertoriés seraient nombreux et intéressants, il n'est pas exclu qu'une exposition leur soit un jour consacrée dans le cadre de notre association.

ASSOCIATION CULTURELLE DU CANTON DE CASTELNAU-MONTRATIER  
(Loi du 01/07/1901 - Décret du 16/08/1901)

EXTRAIT DES STATUTS

(Déposés à la Préfecture du Lot le 7/06/1990 N° I/03524)

&&&&

Buts de l'Association

L'Association a pour buts, à l'exclusion de toute action politique, religieuse ou philosophique:

-d'encourager et de promouvoir la culture sous toutes ses formes, intellectuelles et artistiques, dans le canton de Castelnau-Montratier.

-d'aider, dans la mesure de ses moyens, toute personne ou groupe désireux de développer et d'enrichir la connaissance dans le canton.

-de donner son avis, si elle est sollicitée, sur les projets et réalisations qui pourraient toucher au domaine de ladite culture dans le canton.

-de mettre en forme et d'éditer un bulletin de liaison.

Administration et Fonctionnement

L'Association est administrée par un Conseil d'Administration composé d'au moins 10 membres élus lors de l'Assemblée Générale. Ce Conseil est investi par les présents statuts des pouvoirs les plus étendus en ce qui concerne le fonctionnement de l'Association. Il se réunit au moins tous les six mois et chaque fois qu'il est convoqué par le Président, ou sur la demande du tiers de ses membres.....La durée du mandat des membres du Conseil d'Administration est de trois ans; ce mandat peut être renouvelé.

Le Bureau de l'Association est élu au sein du Conseil d'Administration. Il comprend au moins un Président, un Vice-Président, un Secrétaire Général, un Secrétaire Adjoint, un Trésorier, un Trésorier Adjoint ainsi que deux autres membres élus pour trois ans et dont le mandat peut être renouvelé.

L'Assemblée Générale

Elle se compose de tous les membres d'Honneur, des membres de Droit et des membres actifs.

Elle se réunit au moins une fois par an sur convocation du Président. Elle peut se réunir aussi chaque fois qu'elle est convoquée par le Conseil d'Administration.....

En Assemblée Générale, le Président présente un rapport sur l'activité de l'Association et le Trésorier présente un bilan sur les comptes. Ces rapports sont soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.....



Rions un peu...

L'URINOIR

Un jour, sans tambour ni trompette,  
Avec son outillage en main,  
Parait sur la place coquette  
L'équipe de Vinel Germain.

Et aussitôt le roc sonore  
Attaqué par le dur métal,  
A tous ceux qui dorment encore,  
Sonne le réveil matinal.

Par la croisée qui s'entre-baille  
Nul ne tarde plus à savoir,  
Que cette équipe qui travaille,  
Va nous construire un urinoir.

Un urinoir sur notre place,  
L'évènement est capital,  
Car il n'avait jusque'ici place  
Que dans le tract électoral.

Aussi dans la rue on se presse,  
Echangeant maintes réflexions,  
Et si cela vous intéresse,  
En voici un échantillon:

C'est d'abord le tour de l'esthète,  
Amoureux de son horizon,  
Qui véhémentement s'inquiète  
Qu'on ose y coller un bouchon.

Un grincheux, au progrès rebelle,  
Suggère que, par tradition,  
On le foute à la "Pourtanelle"  
Où pissa sa génération.

Tandis qu'un plaisant fait recette  
En déclarant, non sans humour:  
Faudra, pour respirer la violette,  
Faudra pas trop moisir autour.

Cependant, un loustic constate  
Que l'homme arrosant l'intérieur,  
Le toutou, en levant la patte,  
Se chargera de l'extérieur.

Et voici la note sérieuse  
Qui fait taire toutes les voix,  
Elle viendra d'une âme pieuse  
Se demandant avec effroi:

Qu'advient-il si la Madone,  
Renonçant à baisser les yeux,  
Voyait le spectacle que donne  
L'usager de ce mauvais lieu?

Enfin, profitant du silence,  
Une brunette fait valoir  
Combien serait grande l'offense  
Si l'homme avait seul le pissoir.

Alléguant, justement en somme,  
Que pour l'usage envisagé,  
La femme au moins égalant l'homme  
A bien le droit à la moitié.

Pour conclure, une blondinette  
Sussura que l'installation  
Sera bien loin d'être complète  
En ne servant qu'une fonction.

Lorsqu'on eut fini de prédire  
Quand tout fut dit, tout énoncé  
Vinel Germain, dans un sourire,  
Jugea "Clochemerle" enfoncé.

EPILOGUE

Merci à tous venus en nombre  
Lire le tract de l'urinoir,  
Si l'avenir s'annonce sombre  
Faut-il pour ça broyer du noir?

Sincères regrets pour l'esthète,  
Sans rancune pour le grincheux,  
Et grand merci à la brunette  
De couper le pissoir en deux.

Nos respects à l'âme pieuse,  
Au loustic, tous nos compliments;  
Que le plaisant d'humeur joyeuse  
Trouve ici nos remerciements.

Quand au souhait de la blondinette,  
Qu'elle en parle à Vinel Germain,  
Elle aura la maison complète,  
Avec tous les aises. AMEN.

J. VERDIER

(Ancien Maire de Castelnaud)

UN ETABLISSEMENT AU COEUR DU LOY  
AUX PORTES DE CAHORS  
LE L.E.P.A. DU MONTAT

Grand domaine de 90 ha, le Lycée représente une vaste structure polyvalente dont les grands domaines d'activités et de formation s'articulent autour des secteurs agro-économiques dominants de la région de CAHORS et du Quercy. Les formations prennent appui sur un réseau de compétence et de professionnels locaux au dynamisme reconnu.



Un site exceptionnel



Le Domaine " Lacoste "

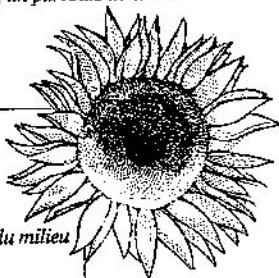
Avec: un vignoble, une station d'expérimentation trufficole, une noyeraie, un élevage de cervidés, une exploitation de grandes cultures irriguées, un parcours de santé...

Assure des missions :

- de formation initiale,
- de formation continue,
- de développement et d'animation du milieu rural.

Avec une équipe qui propose:

- une pédagogie active reposant sur:
  - des ECHANGES européens,
  - des STAGES en entreprise,
  - des ETUDES du milieu.
- une vie associative, culturelle et sportive.



CE BULLETIN  
A PU ÊTRE RÉALISÉ  
GRÂCE AU CONCOURS

**DE LA**                    **CAISSE RÉGIONALE  
DU CRÉDIT AGRICOLE  
DU LOT**

**DES**                    **MARCHÉS D'OC  
à CASTELNAU-MONTRATIER  
et à TERRE-ROUGE - CAHORS**

**DES**                    **COMMUNES  
DU CANTON  
DE CASTELNAU-MONTRATIER**

**DU**                    **CONSEIL GÉNÉRAL  
DU LOT**